



Mission O.P.A.H

(Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Date: 16 mai 2014

Lieu: salle du Conseil - Issigeac

Délégué de Plaisance : Jacques PACE (rédacteur du compte-rendu)

Ordre du jour.

Présentation des objectifs de la mission OPAH.

Intervenants.

Intervenants : Mme Mathilde COSTEDOAT, conseillère habitat (PACT-Dordogne)
Mr Benjamin HAURIT sociologue-urbaniste
Mr Laurent PERNET chargé d'études et opérations (PACT Dordogne)

Compte rendu

Présence des représentants des communes d'Issigeac, Bardou, Boisse, Faurilles, Monmarves, Monmadales, Plaisance, Ste Radegonde.

Cette mission s'adresse aux propriétaires d'habitations en vue de leur réhabilitation sur des problématiques d'ordre thermique, de structure, de bruit, de confort (ex : adaptation aux besoins de personnes âgées) et de vacance. Elle doit permettre aussi aux habitants de vivre ensembles.

Il s'agit d'une démarche volontaire en ce qui concerne les propriétaires

Le PACT-Dordogne est missionné sur les parties techniques, financières et sociales.

Cette mission se déroulera en plusieurs étapes explicitées au fur et à mesure de l'avancement de la mission.

La première étape consistera en un dimensionnement des besoins **par un état des lieux.**

Le diagnostic se fera en s'appuyant sur des données officielles permettant d'évaluer l'état de vétusté afin d'établir des niveaux de dégradation (INSEE, services des impôts etc...)

Dans tout les cas il ne s'agira que d'un système déclaratif.

Les aides financières en vue de la réhabilitation d'une habitation (avec présentation d'un dossier et d'une étude préalable) seront **attribuées en fonction de plafond de revenus.**

Ce jour un tour de table est effectué auprès des élus présents qui font une présentation de leur commune (nombre d'habitants et répartition des tranches d'âges / activités artisanales, agricoles ou autres/ écoles : enfants scolarisés/estimation des logements

dégradés et/ ou vacants/demande de permis de construire en cours / logements locatifs/
type d'assainissement sur la commune/ nombre de résidences secondaires)

La séance se termine ce jour par la communication par les intervenants de leurs
coordonnées ainsi que les jours et horaires d'ouvertures de leur permanence :

-Beaumont 2ème et 4ème vendredi matin du mois